



## Ouverture de la Maison de l'habitat et du patrimoine 8 juillet 2022



**DOSSIER DE PRESSE**

## I - Un bâtiment emblématique de Saint-Flour

La Maison de l'habitat et du patrimoine occupe un immeuble du XIX<sup>e</sup> siècle de la place d'Armes en ville haute de Saint-Flour, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

- XIX<sup>e</sup> siècle : il abrite l'Hôtel de Ville et le Tribunal, qui font face à la cathédrale et à l'évêché.
- 1837 : le bâtiment est également occupé par le Conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de prévoyance.
- 1892 : le maire Vital-Alfred Bert décide de construire un nouveau bâtiment pour la commune et la Caisse d'épargne, au même emplacement. Conçu par l'architecte Louis-Martin-Alexis Grandin, il sera inauguré le 9 août 1896. Mêlant les références renaissance, classiques et médiévales, il est construit avec la pierre de lave de Bouzentès, la toiture est faite d'ardoises de Corrèze.
- 1910 : la mairie est transférée dans l'ancien palais épiscopal, la Caisse d'épargne occupe tout le bâtiment.
- 1997 : la Caisse d'épargne s'installe Cours Spy-des-Ternes.
- 20 mars 2001 : la Commune de Saint-Flour acquiert le bâtiment.
- 2003 : il est inscrit en totalité à la liste supplémentaire des Monuments historiques.
- 2004 : le bâtiment devient propriété de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour.

## **II - Le projet : Du CIAP à la Maison de l'habitat et du patrimoine**

### **A/ Le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté**

La signature de la première convention du Pays d'art et d'histoire en 2005 concernait les 14 communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Saint-Flour.

Les actions de sensibilisation et de médiation se sont ensuite progressivement étendues aux nouvelles communes intégrant l'intercommunalité.

En 2017, Saint-Flour Communauté est créée, regroupant les communautés de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride, de la Planèze, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise et de Caldaguès-Aubrac.

Après le dépôt d'un dossier de candidature comprenant notamment un bilan des 10 ans du Pays d'art et d'histoire, le label a été renouvelé et étendu en 2019 à 33 communes (ex-communautés de communes de Saint-Flour-Margeride, de Planèze et commune nouvelle de Neuvéglise-sur-Truyère).

A partir de 2024, une seconde phase d'extension sera sollicitée auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est d'intégrer progressivement l'ensemble des 53 communes de Saint-Flour Communauté.

**Des actions de sensibilisation et de médiation (jeune public, soirées contées, participation à des événements patrimoniaux et culturels...) sont déjà mises en place avec les communes qui ne sont pas encore dans le périmètre du label, afin de faire connaître le label auprès des élus et des habitants et de préparer cette extension.**

### **B/ Le CIAP, élément essentiel du label Pays d'art et d'histoire**

Les Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine sont apparus en 2001.

Equipements culturels de proximité, ils ont pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine.

Il s'agit ainsi de sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère et de l'impliquer dans la réalisation de projets valorisant le patrimoine. Ce sont des lieux d'information, de débats et de pédagogie.

## **C/ Le CIAP du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté**

En tant qu'élément essentiel du label Pays d'art et d'histoire, la réflexion d'aménagement d'un CIAP a été intégrée dès l'origine dans la construction du PAH.

Dès 2004, sa localisation, au sein de l'ancien Hôtel de Ville-Caisse d'épargne qui fait partie des 6 monuments protégés de la place d'Armes, a été retenue en concertation avec la Direction de l'architecture et du patrimoine et la Direction régionale des affaires culturelles.

Néanmoins, Saint-Flour Communauté a fait le choix de tout d'abord conforter et étendre son Pays d'art et d'histoire, ce qui a permis aux communes et habitants de se l'approprier.

**L'aménagement du CIAP est ainsi la dernière pierre à l'édifice du Pays d'art et d'histoire mais aussi sa clef de voûte puisqu'il s'agit d'un élément essentiel du label Pays d'art et d'histoire qui est le socle coordinateur de l'ensemble de la politique patrimoniale territoriale.**

**Même si l'intégralité des communes du territoire ne sont pas encore intégrées dans le label, le CIAP concerne tout le territoire de Saint-Flour Communauté et l'ensemble des habitants peuvent y accéder.**

## **D/ Du CIAP à la Maison de l'habitat et du patrimoine**

L'intercommunalité a fait le choix d'aller plus loin et met le CIAP au cœur d'un **dispositif plus large intégrant les politiques de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat.**

**Cette configuration est assez unique à l'échelle de l'ensemble des Pays d'art et d'histoire et en fait sa force.** C'est un lieu réfléchi avant tout au service des publics.

Ainsi, la Maison de l'habitat et du patrimoine de Saint-Flour Communauté intègre outre le CIAP :

- les services de l'intercommunalité concernés (Pays d'art et d'histoire)
- les services planification et urbanisme de l'intercommunalité (PLUi, Urbanisme)
- les services du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de la Transition énergétique du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)
- les bureaux d'Oc'teha
- des permanences de la Fondation du Patrimoine, de l'ABF, du CAUE et bientôt du SPEEH (service de la performance énergétique de l'habitat)

C'est :

> un lieu d'information, de conseil, de sensibilisation et de pédagogie à l'attention :

- du jeune public (salle de médiation)
- des professionnels (matériauthèque, conseil et documentation)
- des élus (planification et urbanisme)
- des habitants (information, conseil et matériauthèque, accompagnement au montage de dossier, exposition permanente)
- des touristes (exposition permanente, explications et sensibilisation au patrimoine local) en lien avec l'Office de tourisme qui se situe au rez-de-chaussée du bâtiment avec un accès direct

> un lieu qui facilite la coordination de l'ensemble des acteurs du patrimoine, de l'urbanisme et de l'habitat. Elle est par ailleurs en lien avec d'autres structures intercommunales comme le Pôle culturel et touristique d'Alleuze et l'Ecomusée de Margeride.

> un lieu qui témoigne de la cohérence du territoire et renforce le lien entre l'urbain et le rural.

## **La scénographie du CIAP**

Le patrimoine, l'architecture et le paysage constituent un héritage local et universel qui doit être vivant et partagé.

Il s'agit de trouver un équilibre entre des logiques de conservation, d'aménagement et de création.

Le Pays de Saint-Flour d'aujourd'hui est le résultat des choix successifs des siècles passés. Des choix qui ont construit et construisent encore le territoire au quotidien.

Ces mutations sont expliquées au sein de la scénographie du CIAP qui comprend une exposition permanente « Territoire et architecture » avec :

- **une maquette en relief animée** avec une vidéo projection et un récit. Ainsi, le territoire se dessine, se révèle, se construit sur la maquette ;
- **un espace dédié à l'architecture traditionnelle et à ses matériaux ;**
- **un centre de ressources** dédié à l'architecture d'aujourd'hui et aux professionnels

L'ensemble du parcours permet de faire émerger un portrait du territoire. Chaque dispositif s'adresse à tous les profils de visiteurs qui ont comme point commun une véritable envie de découvrir ou d'investir le territoire de Saint-Flour Communauté.

### **III - L'aménagement : 3 tranches de travaux.**

#### **A/ Le déroulé des travaux :**

2004 : le bâtiment devient propriété de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour

2013 : 1<sup>ère</sup> tranche de travaux

2015/2016 : 2<sup>e</sup> tranche (études conduites en 2014)

2016/2018 : étude et consultation des entreprises 3<sup>e</sup> tranche

2019 : démarrage des travaux 3<sup>e</sup> tranche

2021 : livraison du bâtiment (février)

Etudes et travaux de scénographie entre juin 2020 et avril 2022

#### **B/ Les financements :**

**Montant total des travaux : + de 2 M€**

**Subventions : 1 268 131€ (63,3%)**

**Autofinancement : 735 365€ (36,7%)**

DEPENSES		RECETTES	
Expertise historique	8 100 €	DRAC (programme 175)	1 620 €
		Département MH	1 215 €
Tranche 1 mise hors d'eau, hors d'air (maçonnerie, charpente, couverture)	327 287 €	DRAC (programme 175)	62 768 €
		Département MH	47 076 €
Tranche 2 (façades, menuiseries extérieures)	542 037 €	FNADT (programme 112/02)	114 694 €
		DRAC (programme 175)	106 041 €
		Département MH	75 835 €
		Région Auvergne (programme patrimoine architectural)	53 021 €
		TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)	116 907 €
Etudes tranche 3	59 515 €	DRAC (programme 175)	14 379 €
		Département MH	8 627 €
		Région Auvergne Rhône Alpes (programme Valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel)	5 752 €
Tranche 3 (aménagement intérieur du bâtiment)	1 066 557 €	TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)	47 579 €
		Région (programme grand investissement et sites culturels régionaux)	53 891 €
		Région (programme politiques contractuelles territoriales)	253 998 €
		DSIL 2018 Contrat de Ruralité	90 000,00 €
		DRAC (programme 175)	134 727 €
		Département (Contrat Cantal Développement)	80 000,00 €
		<b>Ressources propres (36,7%)</b>	<b>735 365 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 003 496 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 003 496 €</b>

## Scénographie, Mobilier et Signalétique :

**Montant total : 211 400€**

**Subventions : 168 000€ (79,5%)**

**Autofinancement : 43 400€**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Matériauthèque</b>	LEADER	68 000 €
	Autofinancement	17 000 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>85 000 €</b>
<b>Maquette numérique 3D et identité graphique CIAP</b>	DRAC AUV Rhone Alpes	93 600 €
	Autofinancement	23 400 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>117 000 €</b>
<b>Signalétique patrimoniale</b>	DRAC Auv Rhone Alpes	6 400 €
	Autofinancement	3 000 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>9 400 €</b>

## **IV – La programmation du CIAP :**

### **A/ Week-end portes ouvertes :**

Les 9 et 10 juillet, des portes ouvertes sont organisées à l'occasion de l'inauguration du bâtiment pour permettre aux habitants et aux visiteurs de découvrir la restauration qui a été effectuée et l'exposition permanente du CIAP « Territoire et Architecture ».

L'exposition sera accessible gratuitement :

- en visite libre de 10h à 13h et de 15h à 19h
- en visite guidée « Plein feux sur les matériaux » (45 min) à 11h, 15h30 et 16h30

### **B/ Accès estival :**

L'exposition sera également accessible tout l'été jusqu'au 18 septembre :

Visite libre tous les jours de 10h à 13h et de 15h à 19h jusqu'au 31 août

Visite guidée gratuite tous les mardis et dimanches à 15h30 du 11 juillet au 19 août

Visite libre tous les jours de 14h30 à 17h30 du 1<sup>er</sup> au 18 septembre.

### **C/ Hors saison :**

Le CIAP sera tout aussi vivant hors saison avec de nombreux temps de sensibilisation et de médiation à destination des habitants et des enfants, mais aussi des temps de formation à destination des professionnels. Des rendez-vous thématiques seront organisés associés à des visites de terrain, des interventions de professionnels, etc.

-----  
**Contact presse : Service Communication, 04.71.60.53.74 / 78, 07 86 46 49 16 / 06 71 69 98 12 / [communication@saintflourco.fr](mailto:communication@saintflourco.fr)**